

# Politique en matière de durabilité



Flossbach von Storch

« Le développement durable n'est pas une nouveauté pour nous, mais une caractéristique d'une réflexion à long terme des investisseurs et donc une stratégie d'investissement à long terme.

Une entreprise ne peut réussir et exercer ses activités durablement et à long terme que si elle prend soin de ses clients, motive ses employés, traite ses partenaires commerciaux de manière équitable, investit suffisamment, paie des impôts et ne cause aucun dommage à l'environnement.

C'est pourquoi nous ne nous intéressons pas uniquement aux modèles commerciaux et aux bilans des entreprises, mais également aux personnes qui les composent. »

**Dr. Bert Flossbach**

Fondateur et membre du conseil d'administration de Flossbach von Storch AG

*Signatory of:*



## REMARQUE PRELIMINAIRE

La politique en matière de durabilité de Flossbach von Storch Invest S.A. (« FvS Invest S.A. ») décrit dans quelle mesure les aspects de durabilité liés à la protection de l'environnement, à la protection sociale et à la gouvernance d'entreprise, appelés facteurs ESG (environnementaux, sociaux, de gouvernance), sont pris en compte dans la gestion des fonds d'investissement gérés par FvS Invest S.A. (les « Fonds ») et sont pleinement intégrés à la politique d'investissement, en étroite concertation avec le gestionnaire des fonds Flossbach von Storch AG.

La politique en matière de durabilité est disponible sur le site Internet de FvS Invest S.A., [www.fvsinvest.lu](http://www.fvsinvest.lu). En ce qui concerne la participation active en tant qu'actionnaire, veuillez vous reporter aux directives en matière d'exercice des droits de vote et de participation de FvS Invest S.A., disponibles sur le site susmentionné.



**Aperçu**

- 1 Énoncé de la mission .....4**
- 2 Principes pour l’investissement responsable (PRI) .....4**
- 3 Intégration de la durabilité dans le processus de prise de décision d’investissement .....4**
  - 3.1 Propriétaires actifs.....5
  - 3.2 Structure organisationnelle du gestionnaire de fonds.....6
  - 3.3 Publications en matière de participation.....7
  - 3.4 Exclusions pour tous les fonds .....8
  - 3.5 Exclusions pour les fonds de dotation .....8
- 4 Mandats spéciaux..... 8**
- 5 Révision de la politique en matière de durabilité..... 8**



## 1 ÉNONCE DE LA MISSION

Le développement durable s'est toujours inscrit dans la réflexion à long terme des gestionnaires de fonds de Flossbach von Storch AG et a toujours été une composante essentielle de leur philosophie d'investissement, conçue dans une optique à long terme. Pour Flossbach von Storch, le développement durable est un choix cohérent, gage de succès pérenne, durable et à long terme. Il s'agit d'une compréhension globale du développement durable, qui vise le bien-être de toutes les parties prenantes. Une entreprise ne peut réussir à long terme que si elle prend soin de ses clients, motive ses employés, traite ses partenaires commerciaux de manière équitable, investit suffisamment, paie des impôts et ne cause aucun dommage à l'environnement. L'écologie et les questions sociales sont donc des conditions préalables à la réussite économique à long terme. L'un ne va pas sans l'autre.

En tant que fiduciaire des actifs de ses clients, Flossbach von Storch gère de manière responsable les droits et obligations qui y sont associés, selon les principes d'un investisseur actif (non activiste), qui met en lumière les abus dans les sociétés dans lesquelles il investit et agit de manière appropriée en conséquence.

## 2 PRINCIPES POUR L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE (PRI)

En janvier 2019, Flossbach von Storch AG a signé les Principes pour l'investissement responsable soutenus par les Nations Unies (UN PRI) pour le groupe Flossbach von Storch. En conséquence, le groupe Flossbach von Storch est tenu de prendre en compte les aspects ESG dans son processus de décision d'investissement et d'exercer une participation active en tant qu'actionnaire dans le cadre de l'exercice de ses droits de vote.

## 3 INTEGRATION DE LA DURABILITE DANS LE PROCESSUS DE PRISE DE DECISION D'INVESTISSEMENT

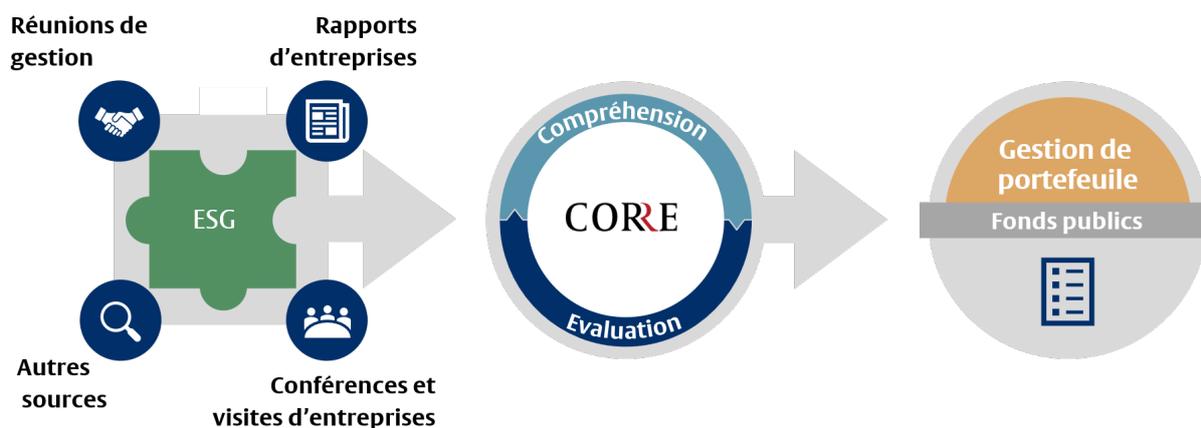
Le gestionnaire des fonds, Flossbach von Storch AG, intègre étroitement les facteurs ESG dans son processus d'investissement propriétaire. Sur la base d'une analyse fondamentale menée par une équipe de recherche indépendante, chaque nouvelle idée d'investissement est minutieusement examinée au regard de la qualité de l'entreprise ciblée. Une idée d'investissement ne devient un investissement possible que si une société génère des rendements à long terme élevés et sûrs et qu'aucun risque ESG sérieux n'est identifié. Dès lors, elle est intégrée dans la « liste de référence ». Le gestionnaire des fonds, Flossbach von Storch AG, ne peut donc investir que dans des sociétés figurant dans la liste de référence interne. Ce principe garantit que tous les investissements ont été soumis au processus d'analyse interne et répondent aux critères de qualité fixés.

Les facteurs ESG sont explicitement pris en compte dans l'évaluation propriétaire et évalués pour identifier les opportunités et les risques. Chacun des trois facteurs (E, S et G) est pris en compte du point de vue d'un investisseur à long terme afin de s'assurer qu'aucun des aspects n'entraîne un conflit d'intérêts potentiel dans la création de valeur à long terme. Dans le cadre de l'analyse en plusieurs étapes, une attention particulière est portée à la bonne gouvernance de la société, qui est importante pour son développement durable. Cela augmente les perspectives à long terme de la réussite d'une entreprise et ne peut être fait qu'en tenant compte des facteurs environnementaux et sociaux. Les risques ESG constituent donc une composante essentielle du processus d'investissement.



L'équipe d'analystes s'appuie sur différentes sources de données externes, qui peuvent leur fournir des indications utiles pour évaluer les risques ESG, mais ne remplacent jamais leur propre analyse.

Grâce à l'approche fondamentale de l'intégration ESG et à la prise en compte des risques liés au développement durable, Flossbach von Storch AG remplit les obligations fiduciaires de la meilleure façon possible et est à même de classer les risques potentiels (et les opportunités) des décisions d'investissement de manière appropriée. En ce qui concerne les effets possibles sur la performance des investissements, les risques de durabilité sont considérés comme faisant partie du risque de prix général.



### 3.1 Propriétaires actifs

Le rôle du fiduciaire ne s'arrête pas à la sélection du bon investissement. En tant qu'investisseur à long terme, Flossbach von Storch s'engage à représenter activement les intérêts de ses clients dans les sociétés en portefeuille (actionnariat actif).

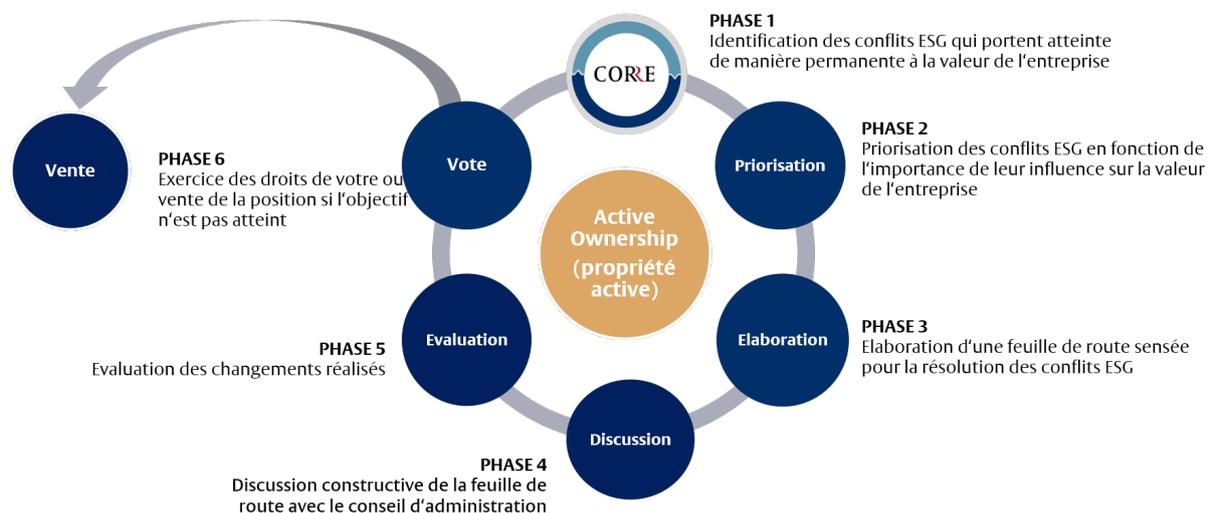
Les intérêts des actionnaires sont pris en compte dans le cadre d'un processus d'actionnariat actif rigoureux et suivent une politique de participation ferme. L'évolution des sociétés en portefeuille est constamment surveillée et analysée. Les risques potentiels qui affectent le développement de leur activité peuvent ainsi être identifiés à un stade précoce, y compris les conflits ESG graves. Les problèmes critiques sont abordés avec la direction.

Flossbach von Storch se considère comme un partenaire qui émet des suggestions constructives et accompagne la direction dans leur mise en œuvre. Les analystes se concentrent sur un nombre limité d'entreprises, ce qui leur donne la possibilité et le temps de s'assurer du respect des objectifs des entreprises en matière de durabilité et du suivi des progrès. Si la direction ne prend pas les mesures nécessaires pour atteindre un modèle d'affaires durable, le gestionnaire des fonds utilise ses droits de vote ou vend l'investissement.

Flossbach von Storch AG prend la responsabilité d'exercer les droits de vote de ses investisseurs au sérieux et vote pour les fonds selon des critères définis. En tant qu'investisseur axé sur le long terme, Flossbach von Storch soutient, par principe, l'ensemble des mesures susceptibles d'augmenter la valeur d'une entreprise de manière durable dans l'intérêt des investisseurs, et vote ou se prononce contre celles qui vont à l'encontre de cet objectif.



En ce qui concerne la participation active en tant qu'actionnaire, veuillez vous reporter aux directives relatives à l'exercice des droits de vote et à la participation de FVS Invest S.A., disponibles sur le site Internet [www.fvsinvest.lu](http://www.fvsinvest.lu).



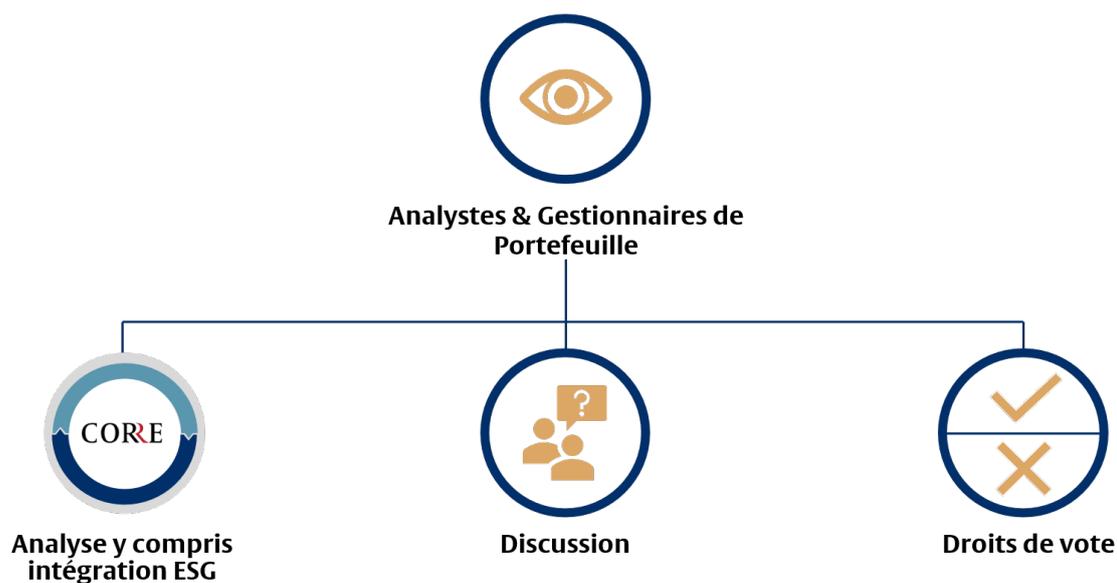
### 3.2 Structure organisationnelle du gestionnaire de fonds

Le gestionnaire des fonds n'applique pas de filtres ESG rigides, mais décide au cas par cas, sur la base du processus d'analyse propriétaire CORE, de l'éligibilité d'une société au regard de ses activités ESG. Les critères de décision sont définis par écrit lors de réunions internes, puis passés au crible afin de s'assurer de la rigueur, de l'exhaustivité et de l'exactitude de la chaîne d'arguments. Cette approche en équipe, ancrée dans les principes du Pentagramme de Flossbach von Storch, repose sur une compréhension commune de la qualité d'un investissement.

L'intégration ESG est solidement ancrée dans le processus d'investissement et est surveillée par le Directeur des investissements (CIO) et les responsables respectifs des recherches actions et ESG de Flossbach von Storch AG. La mise en œuvre de l'intégration ESG, l'échange avec les sociétés et l'exercice des droits de vote sont effectués de manière centralisée par les gérants de portefeuille et les analystes responsables. Les gérants de portefeuille jouent également le rôle d'analystes, ce qui leur permet d'acquérir une compréhension approfondie des investissements. Dans toutes les catégories d'actifs.

Les droits de vote sont généralement exercés par le gérant de portefeuille. Les décisions sont prises sur la base des recommandations formulées par l'analyste affecté à un portefeuille ou un émetteur, en consultation avec le gérant de portefeuille, avant une assemblée générale ou un accord, conformément à la stratégie d'investissement du fonds concerné.





En ce qui concerne la structure organisationnelle, veuillez vous reporter à la politique de rémunération et aux directives relatives aux conflits d'intérêts de FvS Invest S.A., disponibles sur le site Internet [www.fvsinvest.lu](http://www.fvsinvest.lu). FvS Invest S.A. attache une grande importance à la prise en compte, entre autres, des intérêts à long terme des investisseurs dans la politique de rémunération et à l'intégration des risques de durabilité dans le processus de prise de décision d'investissement. FvS Invest S.A. s'attache à identifier, atténuer et éviter les conflits d'intérêts potentiels liés aux aspects de la durabilité et aux risques qui y sont associés.

### 3.3 Publications en matière de participation

Le gestionnaire des fonds, Flossbach von Storch AG, soutient l'importance croissante de la durabilité dans le secteur financier. Il entretient un dialogue actif, non seulement avec ses clients, mais aussi avec des responsables politiques, des initiatives et par le biais de communiqués de presse, d'entretiens, de publications, etc., afin de souligner l'importance du thème de la participation dans le contexte du développement durable et d'y contribuer de manière constructive et critique.

Flossbach von Storch publie un rapport annuel sur l'actionnariat actif, qui décrit certaines de ses activités en matière d'exercice des droits de vote et d'engagement au cours de l'année civile précédente. Le rapport actuel sur l'actionnariat actif est publié sur le site Internet [www.fvsinvest.lu](http://www.fvsinvest.lu) (ou sur les sites spécifiques à chaque pays du groupe Flossbach von Storch) ainsi que sur [www.flossbachvonstorch.de/en/](http://www.flossbachvonstorch.de/en/).



### 3.4 Exclusions pour tous les fonds

Le groupe Flossbach von Storch s'est doté d'une politique d'entreprise à l'échelle du groupe sur les armes controversées, qui garantit qu'aucun investissement n'est réalisé dans des sociétés liées à la production et à la commercialisation de bombes à sous-munitions ou d'autres armes controversées.

Les différentes catégories d'armes controversées suivantes (liste non exhaustive) entrent dans le champ d'application de cette directive :

- Armes à sous-munitions
- Mines anti-personnel
- Armes biologiques et chimiques
- Armes nucléaires

### 3.5 Exclusions pour les compartiments Foundation

La stratégie d'investissement des compartiments Foundation du fonds Flossbach von Storch repose sur l'approche de durabilité globale de FvS Invest S.A. en termes d'intégration ESG, de participation et d'exercice des droits de vote et prend également en compte les exclusions sur les armes controversées telles que décrites ci-dessus.

En outre, les compartiments Foundation reflètent un consensus plus large sur les valeurs au sens de l'absence de profit. La politique d'investissement spécifique aux compartiments Foundation définit les catégories de sociétés dans lesquelles les compartiments Foundation ne sont pas autorisés à investir, en tenant compte des critères ESG des instruments financiers durables.

## 4 MANDATS SPECIAUX

La stratégie d'investissement des mandats individuels de Flossbach von Storch AG repose sur l'approche de durabilité globale de FvS Invest S.A. en termes d'intégration ESG, de participation et d'exercice des droits de vote, et prend également en compte les exclusions d'armes controversées telles que décrites ci-dessus.

En outre, la composition des fonds spéciaux et des dépôts peut être adaptée aux critères de durabilité des clients. Les normes éthiques ou morales sont donc conçues individuellement. Les approches complémentaires en matière de listes négatives sont généralement basées sur l'exclusion de certains titres, secteurs ou même pays. En outre, des mandats d'évaluation de l'empreinte carbone peuvent être intégrés aux mandats individuels.

## 5 REVISION DE LA POLITIQUE EN MATIERE DE DURABILITE

La politique en matière de durabilité fait l'objet d'un examen régulier et est mise à jour, le cas échéant, en fonction de l'évolution de l'activité commerciale et des ajustements apportés aux stratégies de mise en œuvre des critères et des risques de durabilité. La version actuelle de la politique en matière de durabilité est publiée sur le site Internet de FvS Invest S.A., [www.fvsinvest.lu](http://www.fvsinvest.lu).

